



PROJET AD-ESSOR

RETOURS D'EXPÉRIENCES SUR LES PROJETS DE MISE EN PLACE DE SYSTÈMES D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE (SAE)

Compte-rendu de la journée du 29 mars 2016

INTRODUCTION

Le développement de l'administration électronique ainsi que l'accélération des projets de gestion numérique des documents dans le cadre de la dématérialisation des procédures ont rendu inéluctable le déploiement de Systèmes d'Archivage Électronique (SAE) dans les services publics. Pour répondre à ce besoin, l'État a initié le programme interministériel VITAM qui vise à développer une solution logicielle *open source* d'archivage numérique pour les services de l'État, et par extension, des autres structures qui choisiront de l'implémenter.

En lien avec le programme VITAM, le ministère de la Culture, qui en est un des acteurs, souhaite favoriser le développement de l'archivage électronique dans les services publics d'archives territoriaux. Cette volonté s'est traduite par le lancement du projet AD-ESSOR, porté par le Service interministériel des Archives de France (SIAF). Outre des actions d'accompagnement et de diffusion des bonnes pratiques (réunions avec des porteurs de projets, tour de France de l'archivage électronique dans les régions, dialogue avec les éditeurs de logiciels), AD-ESSOR se concrétise par un appel à projet annuel à destination de l'ensemble de la sphère des territoires et permettant de subventionner les projets de SAE.

La journée du 29 mars 2016 a réuni, dans les locaux du ministère de la Culture, l'ensemble des porteurs des projets subventionnés au titre du second appel à projet lancé en 2015. Elle a été l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de chaque projet en rapport avec les objectifs annoncés dans le dossier de demande de subvention et d'échanger au sujet des enjeux, difficultés et perspectives autour de ceux-ci.

L'appel à projet AD-ESSOR 2015 a permis de subventionner 12 projets portés en majorité par des services d'Archives départementales, mais également par des Archives municipales et communautaires ou par un syndicat mixte, pour un total de 407 088 €. La majorité de ces projets s'appuient sur des dispositifs mutualisés et touchent à la mise en place d'un SAE intermédiaire et définitif.

Nous vous proposons, dans les pages qui suivent, un compte-rendu de ces présentations, qui permettent déjà de se faire une idée des choix opérés par les collectivités dans le domaine et de dessiner un certain panorama de l'archivage électronique dans le réseau des services territoriaux.

I. Département du Jura

Le département du Jura s'était lancé dans une ré-informatisation complète, comprenant à la fois le déploiement d'un Système d'Information Archivistique (SIA) en tranche ferme et celui d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) en tranche conditionnelle.

De grosses difficultés rencontrées avec le SIA (lenteurs, pertes de données) ont mis en suspens l'acquisition du SAE. À la suite d'une réinstallation complète du logiciel, qui semble avoir en partie résolu ces problèmes, la relance du projet de SAE peut désormais être envisagée.

Des actions ont néanmoins été d'ores et déjà menées par le département en faveur de l'archivage numérique, et notamment la rédaction de référentiels d'archivage, l'analyse d'applications métier ou encore l'amélioration des infrastructures de stockage.

II. Ville et Eurométropole de Strasbourg

Le service d'archives fusionné de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg s'est lancé dès 2012 dans un projet de mise en place d'un SAE avec la création d'un poste d'e-archiviste dédié.

En 2015, le service a été retenu pour une subvention pour le déploiement d'un SAE reposant sur le logiciel Asalae de l'ADULLACT. Le périmètre de celui-ci portait initialement sur l'archivage intermédiaire et définitif, avec comme flux pilotes la chaîne comptable et les enregistrements vidéos des séances du conseil. Trois types de versements étaient envisagés : manuel, semi-automatisé et automatisé. Ce projet s'insérait également dans un contexte de refonte du système d'information avec une GED Sharepoint (Microsoft) transverse et le développement de bonnes pratiques bureautiques.

La consultation pour l'installation du SAE n'ayant pas abouti, le service a adopté une démarche expérimentale pour produire rapidement des expériences concrètes à partir d'un prototype. Ce dernier a permis de former tant les archivistes que les informaticiens à l'archivage numérique, de documenter l'utilisation d'Asalae et de faire des premiers tests de versements.

Il est désormais prévu, en 2016, de livrer un bilan du prototype et de mettre le SAE en production, avec une extension de son périmètre documentaire en 2017 en lien avec Sharepoint. À terme, une intégration complète avec le SIA et un service à destination des communes membres de l'Eurométropole peuvent être envisagés.

III. Département de la Haute-Garonne

Le département a été subventionné pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) afin d'étudier les conditions de mise en œuvre d'un SAE intermédiaire et définitif, avec une brique de préparation des versements.

Les livrables produits par le cabinet responsable de l'AMOA ayant été décevants pour la collectivité, notamment en raison de son manque de connaissance du fonctionnement d'un service d'Archives départementales, du retard a été pris dans le projet.

Le déploiement du SAE est envisagé pour 2016, sachant qu'une reprise des 2 To de données archivées actuellement (enregistrements du procès AZF, versements du CNES) est à planifier.

IV. Département de Maine-et-Loire

Le département de Maine-et-Loire est porteur d'un projet interdépartemental de SAE mutualisé à l'échelle régionale. Dès 2014, un groupe projet rassemblant l'ensemble des directeurs d'Archives départementales a été formé avec leurs homologues de la direction des systèmes d'information (DSI).

Afin de fixer une feuille de route et de convaincre les décideurs, une AMOA a été lancée avec une subvention AD-Essor. Son cahier des charges, très précis, avait délimité clairement son périmètre, avec à la fois une étude de l'existant et des scénarios pour l'avenir. Cette AMOA a permis de souder le groupe projet et de se poser les bonnes questions. Le scénario retenu a été le suivant : le SAE sera déployé sur un site principal en Maine-et-Loire et répliqué vers un site secondaire dans la Sarthe. Chaque service d'Archives départementales reste autorité juridique pour l'instance du SAE qui est la sienne.

Une convention a permis d'établir les responsabilités de chacun, tandis qu'un groupement de commandes a été monté pour mutualiser les achats.

Après avoir mis à niveau en 2016 les infrastructures, le projet, désormais rejoint par la collectivité régionale, devrait entrer en phase de production en 2017.

V. Département de la Vienne

Le département de la Vienne est en production depuis 2012 avec un SAE intermédiaire et définitif pour les producteurs du ressort des Archives départementales et reposant sur le logiciel Asalae de l'ADULLACT. Les premiers versements effectués concernaient le flux ACTES (envoi au contrôle de légalité).

En 2014, une délibération a acté la volonté de mutualiser le SAE pour les collectivités du département. La communauté d'agglomération de Poitiers est devenue un partenaire

assurant la réplication des données du SAE. La région, souhaitant archiver ses données dans le cadre de la fusion, est également entrée dans le dispositif.

Subventionné *via* l'appel à projet AD-ESSOR, mais aussi *via* le FEDER, le département de la Vienne a étendu le périmètre du SAE et a mis en place une interface entre Asalae et le SIA Archinoë (Archimaine) grâce à des exports EAD. Il n'est désormais pas exclu d'étendre le dispositif à d'autres départements voisins.

VI. Département de l'Ain

Le département de l'Ain a été subventionné pour la mise en place d'un SAE intermédiaire et définitif reposant également sur Asalae. Lancé en prévision du passage à la signature électronique, le projet a petit à petit englobé un périmètre documentaire de plus en plus étendu (chaîne comptable, contrôle de légalité, dossiers des séances du conseil, matrice cadastrale, etc.).

Le premier versement dans le SAE a été réalisé fin 2015 : il s'agissait des journaux de communication de la salle de lecture du service d'archives. Depuis, la matrice cadastrale numérique a également été versée dans Asalae.

En parallèle, la collectivité a mis à niveau ses infrastructures, qui sont constituées de deux salles blanches répliquées avec 20 To utiles dédiés au SAE.

Même si certains chantiers ont pris du retard en raison des difficultés liées à la prise en compte de l'archivage numérique par les éditeurs d'applications métier, les perspectives du projet sont encourageantes : une mutualisation pourrait être envisagée à terme avec d'autres collectivités du département en lien avec le centre de gestion.

VII. Département de la Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis a fait le choix en 2013, après un audit de la GED Alfresco (Alfresco Software), de réaliser à partir de ce logiciel un prototype de SAE intermédiaire, dédié notamment à l'archivage du flux de l'envoi au contrôle de légalité.

Le département a été subventionné une première fois en 2014 pour le développement d'un premier prototype reposant sur le module *records management* d'Alfresco. Si l'on pouvait déjà effectuer des transferts, les limites de cette expérience (procédures entièrement manuelles, difficulté de gestion des arborescences) ont amené la collectivité à concevoir un second prototype, à nouveau subventionné *via* AD-Essor. Celui-ci doit permettre d'aboutir à un archivage plus automatisé et structuré. Son développement devrait être achevé à l'été 2016.

Des retards de calendrier ont été subis en raison du lien très fort entre ce projet et les différents chantiers de dématérialisation de flux candidats à l'archivage numérique (chaîne comptable, dossier d'agent, subventions). Ce SAE intermédiaire devrait être mis en

production d'ici la fin 2016, et 2017 sera consacré au SAE définitif.

VIII. Département des Pyrénées-Atlantiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques a été subventionné en 2014 pour un projet d'archivage numérique impliquant également par convention l'Agence Départementale du Numérique, le centre de gestion et l'Agence Publique de Gestion Locale.

Après des études préliminaires portant sur les modalités juridiques de la mutualisation et sur la dimension technique du projet, la collectivité a été subventionnée pour une AMOA concernant le scénario d'hébergement des données du SAE et pour la réalisation d'un prototype de SAE intermédiaire reposant sur le logiciel Maarch.

L'étude a permis de délimiter trois scénarios (création d'un *data center*, utilisation d'un *data center* public existant, utilisation d'un *data center* privé).

Il est maintenant prévu de poursuivre ces expérimentations avec un logiciel différent et de rédiger un cahier des charges pour l'acquisition d'un SAE définitif.

IX. Département de la Creuse

Dans une région très rurale, mais dont les collectivités sont résolument lancées dans la dématérialisation, le département de la Creuse a souhaité initier un projet de SAE mutualisé avec les départements voisins.

La collectivité a été subventionnée pour une étude de cadrage menée en partenariat avec la Corrèze par le biais d'une convention.

L'étude a identifié trois scénarios possibles pour la mutualisation : la mise en commun de la réflexion uniquement, le partage de connecteurs et enfin la mise en place d'une plate-forme entièrement mutualisée qui pourrait à terme offrir un service à d'autres collectivités.

Le département est maintenant amené à prendre une décision pour acter la mutualisation avec ses partenaires d'ici juin prochain.

X. Projet SAEM (Système d'Archivage Électronique Mutualisé)

Le projet SAEM (Système d'Archivage Électronique Mutualisé) a été constitué en 2012 autour du département de la Gironde, de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Ce partenariat a permis de mettre en place un cadre d'achat et de gouvernance commun, formalisé par une comitologie spécifique et par un groupement de commandes. Les charges sont réparties à part égale entre chaque collectivité, qui a apporté des binômes constitués d'archivistes et d'informaticiens.

Le projet a très vite pris une orientation libre et communautaire, visant une réutilisation

large de ses développements et de ses livrables, de même qu'une collaboration avec d'autres projets semblables¹. Il est prévu à terme d'ouvrir le SAE à d'autres collectivités. Celui-ci sera mis en production à l'été 2016 avec quatre flux pilotes (délibérations, marchés publics, chaîne comptable, enregistrements des séances des conseils). Il s'appuie sur une GED de préparation des versements (Alfresco), sur un logiciel d'archivage numérique (Asalae) et sur un référentiel de structuration et de gestion des métadonnées respectant les standards du web sémantique.

C'est ce référentiel qui a fait l'objet d'une subvention au titre de l'appel à projet AD-Essor. Il doit faire le lien entre les différentes sources de données, attribuer à celles-ci des identifiants uniques et permettre leur réutilisation dans d'autres contextes. Développé selon une méthode agile, le référentiel est désormais prêt à être mis en production. Moissonné *via* le protocole OAI-PMH par Alfresco et Asalae, il donne la possibilité de décrire des acteurs, d'utiliser des vocabulaires de description contrôlés et d'écrire des profils SEDA.

L'année 2016 doit voir la mise en production du SAEM, avec un chantier important de conduite du changement à mener. Un entrepôt de collecte et d'exposition des données et métadonnées du référentiel est encore à développer.

XI. Département de l'Oise

Les Archives départementales de l'Oise ont lancé un projet de SAE définitif, l'âge intermédiaire ayant été écarté par peur des conséquences en termes de charge pour le service et car un projet de GED transverse était à l'étude pour le département.

La collectivité a été subventionnée pour une AMOA devant aider à la définition des scénarios et à la rédaction du cahier des charges pour l'acquisition du SAE.

Suite à cette étude, une solution a été choisie et des jeux de test définis. Le projet a malgré tout pris du retard en raison de la fin du contrat de l'e-archiviste qui était en charge de ces questions et de problèmes techniques liés à un environnement uniquement Microsoft au sein du département.

Les premiers versements sont envisagés pour 2017, avec les vidéos de la direction de la communication, la matrice cadastrale numérique, les journaux de consultation de la salle de lecture, le processus de gestion des subventions ou encore les documents bureautiques de la maison des adolescents.

¹ Voir pour cela le blog du projet sur <http://saem.e-bordeaux.org/>, qui propose notamment une démonstration du référentiel.

XII. Syndicat mixte E-Megalis et département du Morbihan

Le syndicat mixte breton E-Megalis a ouvert en 2013 un service de tiers-archivage numérique mutualisé lié notamment à la salle des marchés publics dématérialisés. La région, les départements et les groupements de communes disposent chacun de leur propre instance du SAE qui repose sur le logiciel Asalae (ADULLACT).

Le processus d'archivage des marchés publics est le suivant : l'acheteur renseigne manuellement dans la salle des marchés l'offre retenue, la date de décision et la date de notification et indique que la consultation est à archiver. Chaque nuit, une archive est créée avec un bordereau SEDA et versée dans Asalae, qui effectue des contrôles sur la base du profil SEDA et de l'accord de versement.

Le projet subventionné consistait initialement à refondre le profil d'archivage relatif aux marchés publics pour permettre la gestion des lots et l'harmonisation des métadonnées de gestion. Il a été réorienté et réside maintenant dans l'intégration dans la chaîne d'archivage du module de génération des bordereaux de versement développé par le département du Morbihan et appelé PROBANT².

Destiné à rendre l'archiviste indépendant des capacités d'export SEDA des applications métier, PROBANT s'articule avec le bus d'intermédiation de l'ADULLACT nommé Pastell. En récupérant d'un côté les documents et données héritées de Pastell et de l'autre les informations d'arborescence et de chemin d'accès d'un profil SEDA, le module crée automatiquement un bordereau de versement, quelle que soit la forme de l'export de l'application source. PROBANT intègre également un module de contrôle du versement à partir du profil.

Une version Java du module de génération des bordereaux est diffusée librement par CGI³. Le but est désormais d'utiliser PROBANT pour d'autres typologies que les marchés publics.

2 Voir <https://github.com/PatPercot/Seda-Generator>

3 <https://github.com/CGI-France/Java-Seda-Generator>

CONCLUSION

Cette journée AD-ESSOR, extrêmement riche par son contenu, a été l'occasion de dégager un certain nombre de principes sur la manière dont sont menés les projets de dématérialisation et d'archivage électronique dans la sphère des collectivités.

Les retours d'expériences montrent combien la mutualisation, qui peut *a minima* ne concerner que la réflexion sur l'archivage numérique, permet de concentrer les efforts pour lancer des projets dans des territoires qui ne sont pas toujours les mieux dotés. On constate que plusieurs services d'Archives départementales, comme ceux de Maine-et-Loire ou de la Creuse, se sont même positionnés comme opérateurs de mutualisation dans une dynamique de plate-forme régionale.

D'autre part, plusieurs collectivités comme la Seine-Saint-Denis ou la ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont adopté une démarche pragmatique reposant sur des prototypes successifs et permettant de construire brique par brique le système d'archivage électronique, sans forcément chercher d'emblée à embrasser l'ensemble de ses fonctionnalités et de son périmètre.

Enfin, les développements du SAEM (référentiel de métadonnées) et du département du Morbihan (module PROBANT de génération automatique de bordereaux de versement), tous librement réutilisables, prouvent que les territoires répondent aux problématiques de l'archivage numérique par des solutions innovantes tendant à favoriser l'autonomie de l'archiviste et destinées à être *in fine* portées par une communauté.

Dans tous les cas, il est clair que la participation de ces services à l'appel à projets a permis de renforcer la collaboration, indispensable, entre les archivistes et les informaticiens, de donner une visibilité aux questions d'archivage électronique jusqu'aux plus hauts niveaux décisionnels et, surtout, de prendre du recul pour envisager chaque projet sur le long terme et de manière à être capable d'articuler les notions d'archivage intermédiaire et définitif en lien avec les différents outils de gestion de l'information (application métier, GED, SAE). Une expertise de plus en plus forte s'affirme dans le réseau sur ces questions qui relèvent largement de problématiques archivistiques, et c'est là une dynamique que ce genre de manifestation cherche à encourager.

Le SIAF tient à remercier l'ensemble des participants à cette journée. Toute question sur le sujet peut être adressée à :

- Thomas Bernard (thomas.bernard@culture.gouv.fr), chef de projet AD-ESSOR.
- Baptiste Nichele (baptiste.nichele@culture.gouv.fr), chef de projet informatique.

Enfin, chacun peut proposer au SIAF une publication sur son carnet de recherche intitulé *Modernisation et Archives* (<http://siaf.hypotheses.org/>) au sujet d'un projet d'archivage électronique qui pourrait intéresser l'ensemble de la profession.